



Litige pour le remboursement d'un véhicule d'occasion

Par **ZUF**, le **09/09/2009** à **13:05**

Bonjour,

J'ai acheter un véhicule d'occasion le mois dernier depuis une annonce, lors de la visite de ce véhicule , la description de l'annonce était complètement erronée (mauvais km, frais importants à prévoir), le contrôle technique n'avait pas été fait ; cependant après une baisse relative du prix de vente et signature d'un contrat stipulant que le vendeur prendrait à sa charge l'ensemble des frais de réparation pour la partie obligatoire d'une contre-visite pour l'obtention du contrôle technique, j'achète donc le véhicule, autre faits : la carte grise m'est refusée à ma préfecture car la signature sur le contrat de vente n'est pas celle du propriétaire, je renvoie donc l'ensemble des documents au fils(vendeur) de la propriétaire, après contrôle technique et devis de réparation élevé pour le passage en contre-visite, le fils du propriétaire refuse le remboursement des frais de réparation , et l'annulation de vente. Résultat je me retrouve en possession du véhicule sans papiers ni carte grise, je ne sais si de son côté le contrat de vente a été accepté à sa préfecture.

Puis-je annuler la vente et récupérer la totalité de mon chèque de banque et que dois-je faire de façon administrative si le fils du propriétaire refuse ? et quelsont mes droits et les siens devant cette situation atypique.

Cordialement